

AIPMI

FRANCHE-COMTÉ



Unité Mobile de Formation 4.0

ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA PROMOTION DES MÉTIERS DE L'INDUSTRIE

COLLECTE TAXE D'APPRENTISSAGE

2023

Membre du réseau



LES MISSIONS DE NOTRE ASSOCIATION

- Promouvoir les métiers de l'industrie
- Contribuer à l'attractivité des entreprises industrielles de notre territoire
- Informer sur les parcours de formation aux métiers de l'industrie
- Faciliter à terme le recrutement pour les entreprises industrielles
- Renforcer les compétences du tissu industriel local

AFFECTEZ VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE À LA PROMOTION DE L'INDUSTRIE !

À partir de 2023, le mode de collecte et d'attribution du solde de la taxe d'apprentissage change

NOUVEAU PROCESS EN 2 ÉTAPES

DSN D'AVRIL 2023

RÈGLEMENT DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

LE 5 MAI 2023 : pour les entreprises de + de 50 salariés

LE 15 MAI 2023 : pour les entreprises de - de 50 salariés



Reverse le solde de la taxe d'apprentissage à



DÈS LE 1^{ER} JUIN 2023

L'entreprise indique son choix d'affectation du solde de la taxe d'apprentissage sur la plateforme de la Caisse des Dépôts :



Vous CHOISISSEZ L'AIPMI pour votre choix d'affectation :

Dénomination complète de l'association
ASS INFO PROMO METIERS IND FR-COMTE
SIRET n°894 054 063 00017

AIPMI
FRANCHE-COMTÉ

Pour information, la Caisse des Dépôts versera les fonds aux bénéficiaires à compter du 15 juillet 2023.



L'AIPMI se mobilisera dans le cadre de la **Semaine de l'Industrie 2023** en prenant à sa charge les transports scolaires et en accompagnant des groupes de jeunes collégiens, lycéens ou inscrits dans des structures d'insertion et d'orientation professionnelle, pour des visites dans vos entreprises.



La Fabrique 4.0 Unité Mobile de Formation se rendra dans vos bassins d'emploi à la rencontre du public jeune des établissements scolaires et également des demandeurs d'emploi à l'occasion d'événements dédiés à l'emploi et à l'orientation, lesquels pourront vivre une expérience innovante de présentation de l'industrie de demain.



Plus grand concours des métiers au monde, la **WorldSkills Competition** permet à de jeunes professionnels venus du monde entier, champions de France dans leur métier, de se mesurer lors d'une compétition internationale. L'AIPMI s'engagera cette année aux côtés des **6 médaillés d'or francs-comtois des sélections régionales**, qui se sont déroulées en mars 2023 en Bourgogne-Franche-Comté. Rendez-vous pour la finale nationale en septembre 2023 à Lyon et aux finales mondiales, à Lyon également, en 2024.

MOBILISATION DE L'AIPMI AUX FORUMS, JOB DATING, SALONS DÉDIÉS À L'ORIENTATION, L'INSERTION, L'EMPLOI ET À LA FORMATION, ORGANISÉS SUR L'ENSEMBLE DE LA FRANCHE-COMTÉ





« Votre engagement, à nos côtés, représente un investissement pour l'avenir : il nous aide à sensibiliser les jeunes - vos futurs salariés - aux métiers de l'industries et à des opportunités de parcours professionnels réussis dans vos entreprises, dont ils contribueront par leur talent à assurer le développement ».

Daniel JACQUET, Président de l'AIPMI

AIPMI

FRANCHE-COMTÉ

contact@aipmi.fr

03 81 48 50 00

www.aipmi.fr

SIÈGE SOCIAL : 4, RUE SOPHIE GERMAIN
25043 BESANÇON CEDEX

**L'Association pour l'Information et la Promotion des Métiers de l'Industrie de Franche-Comté (AIPMI) figure dans la liste des organismes participant au Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie.*

Elle est habilitée à recevoir la quote-part du solde de la taxe d'apprentissage prévue par la loi (13% de 0,68% des MSB2022) et à délivrer des reçus libératoires. (Arrêté préfectoral n°22 763)